

**MISE A JOUR DES APPLICATIONS PENALES
« PROCEDURE SIMPLIFIEE - PAIEMENT VOLONTAIRE
DES AMENDES CORRECTIONNELLES OU DE POLICE »
(Décret n° 2005-1099 du 2 septembre 2005)**

**Nouvelle chaîne pénale (NCP)
Mini-pénale
Micro-Pénale
Minos V1**

La mise à jour des applications pénales faisant suite au décret n° 2005-1099 du 2 septembre 2005 modifiant le code de procédure pénale et relatif à la procédure simplifiée et au paiement volontaire des amendes correctionnelles ou de police, interviendra sur les applications concernées selon le planning ci-dessous.

Elle intègre les nouvelles éditions suivantes :

- Le «Relevé de condamnation pénale»,
- Le «Bordereau d'envoi des relevés de condamnation pénale ou des extraits aux finances»
- L' «avis d'annulation de relevé de condamnation pénale»
- Le «Bordereau d'annulation des relevés de condamnation pénale».

Un document de livraison reprenant la liste détaillée de ces évolutions et les consignes utiles à la mise en oeuvre de ces nouvelles versions sera adressé aux correspondants locaux informatiques des juridictions concernées.

La mise à jour des applications pénales des cours d'appel (LogicWin, EPCA...) est actuellement en cours. Elle fera l'objet d'une diffusion spéciale.

Planning des mises à jour sur sites :

Nouvelle chaîne pénale NCP :	3 octobre 2005
Mini-Pénale :	28 septembre au 11 octobre 2005
Micro-pénale :	28 septembre au 11 octobre 2005
Minos V1 :	26 au 30 septembre 2005